

POLITIQUE D'ADMISSION (PEI)



Date de rédaction : 2022-2023
Dernière mise à jour : Automne 2024

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
Téléphone : 514 596-5920
stluc@cssdm.gouv.qc.ca
st-luc.cssdm.gouv.qc.ca

Pavillon Terrebonne
7315, rue de Terrebonne
Montréal (Québec) H4B 1E3

Pavillon Prud'homme
3744, avenue Prud'homme
Montréal (Québec) H4A 3H6

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

TABLES DES MATIÈRES

Préambule	3
Mission et vision de l'établissement	3
Énoncé de politique	4
Procédures d'admission au PEI	4
Passage primaire-secondaire	4
En cours de parcours (de notre école et de l'extérieur)	6
Conditions de réussite au PEI	8
Liens avec les autres politiques	9
Liens avec la politique d'inclusion	9
Liens avec la politique linguistique	9
Mécanisme de révision et de publication de la politique	10
Bibliographie	11
Annexes	12
Annexe 1	12

PRÉAMBULE

Mission et vision de l'établissement

L'école Saint-Luc a implanté le Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international en 2012-2013 afin de diversifier son offre de services et répondre à certaines volontés exprimées. Ce programme regroupe actuellement plus de 5500 établissements secondaires dans 160 pays. Ces établissements sont sous la supervision de l'IB (International Baccalaureate). Depuis 1988, au Québec, les écoles francophones ont été regroupées au sein d'une coopérative ; la SÉBIQ. À ce jour, plus de 196 établissements scolaires secondaires qui offrent le programme en français font partie de l'organisme québécois. Le programme d'éducation intermédiaire s'articule et s'inscrit autour d'un projet éducatif bien structuré. Ce programme s'adresse à des jeunes de niveau secondaire. La philosophie et les grandes orientations du projet éducatif du Baccalauréat international est définie par une déclaration de mission.

Le Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. (...) Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai. (Guide Des principes à la pratique, 2022)

Le programme international apporte une vision globale des connaissances et une optique interdisciplinaire afin que l'élève arrive à examiner les questions et les problèmes dans une perspective plus large. Il aspire à former des élèves autonomes et ouverts vers le monde afin qu'ils deviennent des citoyens de demain actifs et impliqués. Ces élèves seront capables de reconnaître les liens qui existent entre ce qu'ils apprennent à l'école et le monde extérieur. Ils devront s'adapter à de nouvelles situations, utiliser les connaissances appropriées, développer une intelligence pratique et sociale pour résoudre, seuls ou en groupe, les problèmes réels en conformité avec le système de valeurs et le sens de l'éthique qu'ils auront eu l'occasion d'explorer et de développer. D'ailleurs, le programme du Baccalauréat international s'inscrit dans la même foulée que le Programme de formation de l'école québécoise lorsque celui-ci propose de : « préparer les jeunes à mieux relever des défis auxquels ils devront faire face dans l'avenir : celui d'une collectivité pluraliste où chacun a sa place, celui de l'accessibilité à un marché du savoir en perpétuel changement et celui de la mondialisation de l'économie. »

Plus précisément, le PEI à l'école Saint-Luc vise à former des élèves proactifs qui bâtiront un monde meilleur par le développement de leur personnalité, de leurs intérêts, de leurs connaissances et de leur sens de l'éthique. Ces jeunes seront appelés à s'impliquer dans leur communauté tout en nourrissant leur sensibilité interculturelle, leur curiosité sur ce qui les entoure et en devenant des catalyseurs de changement dans leur milieu et au-delà.

Dans cet esprit, l'école cherche à s'assurer que les élèves puissent s'épanouir d'un point de vue académique, mais aussi personnel dans une vision à long terme, c'est-à-dire de la première jusqu'à la fin de leur cinquième secondaire. Toutes les actions posées à l'égard des élèves doivent se faire dans l'objectif de leur permettre de développer leur plein potentiel au mieux de leurs capacités. De ce fait, les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer afin que leurs efforts soient coordonnés. De plus, dans le cadre du PEI, les élèves réalisent leur plein potentiel en allant au-delà des résultats académiques. Par les élèves qu'ils côtoient et les sujets abordés en classe, ils sont sensibilisés aux autres, tant au niveau local qu'international.

Les élèves du PEI ont de nombreux services et moyens à leur disposition pour leur permettre de s'épanouir et dans certains cas, affronter les difficultés qu'ils pourraient vivre.

Ainsi, en accord avec cette philosophie partagée au sein de notre milieu scolaire, nous présentons, à travers ce document, nos orientations et pratiques concernant l'admission des élèves au sein du PEI de l'école.

Énoncé de politique

La politique d'admission de l'école doit respecter à la fois les exigences du Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international, les normes de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la Francophonie (SÉBIQ), les règles du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que celles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

La politique d'admission reflète le désir de l'école d'avoir un PEI inclusif et ouvert à tous, basé notamment sur les qualités de la communauté d'apprentissage. Elle tente le plus possible de rejoindre la vision du Baccalauréat international.

L'inclusion au sein des programmes de l'IB est considérée comme un processus continu, le but pour l'IB étant d'améliorer sans cesse l'accès au programme et de s'investir encore et toujours au service de l'enseignement pour tous. Les communautés d'apprentissage elles-mêmes favorisent l'inclusion lorsqu'elles savent reconnaître et abattre les barrières qui s'élèvent contre l'apprentissage et la participation. (Guide Des principes à la pratique, 2022, p.12.)

Fort de notre expérience à l'école Saint-Luc, il a été fixé que l'école peut accueillir deux groupes PEI par niveau et que l'organisation scolaire ne permet que la séquence des mathématiques enrichies (SN) de même que les sciences enrichies à partir de la quatrième secondaire. De plus, un de ces deux groupes suit aussi le programme de musique-études ce qui implique des cours hors horaire obligatoires et moins de périodes de classe pour certaines matières selon les niveaux. Par conséquent, l'admission des élèves, tant au niveau du passage primaire-secondaire qu'en cours de parcours, doit tenir compte de cette réalité tout en permettant aux élèves de :

- Développer leur plein potentiel académique et personnel ;
- Bien vivre le PEI ;
- Se sentir à leur place ;
- Vivre des réussites

PROCÉDURES D'ADMISSION AU PEI

Passage primaire-secondaire

Chaque automne, l'école procède à une sélection des élèves qui seront au PEI l'année suivante. Les enfants et leurs parents ont alors l'occasion de manifester leur intérêt envers ce programme. Pour chaque année scolaire, l'école sélectionnera autant d'élèves qu'il le faut pour composer 2 groupes-foyers en 1^{re} secondaire.

Modalités d'admission

L'école Saint-Luc a formé un comité de sélection pour l'admission des élèves au PEI. Il est composé de la direction-adjointe du PEI et du conseiller d'orientation.

Ce comité se basera sur les éléments suivants pour analyser la candidature des élèves :

- Le bulletin final des deux dernières années scolaires ;

Éléments qui seront considérés :

- Les résultats scolaires- ils doivent être au-dessus de la moyenne du groupe pour la majorité des matières.
- Les commentaires écrits par l'enseignant- ils représentent des observations pertinentes de l'enseignant.

- Le questionnaire (Forms) *Analyse des compétences des candidats au PEI* rempli par l'enseignant titulaire actuel de l'élève.

Éléments qui seront considérés :

- Atteinte du niveau « Très souvent » ou du niveau « Souvent » pour plusieurs des compétences spécifiques des catégories de compétences suivantes : communication, autogestion, collaboration, pensée et recherche. Ces compétences spécifiques concernent des habiletés de base nécessaires pour s'assurer que l'enfant soit dans un programme qui répond à ses besoins, à ses intérêts et à ses aptitudes.

Processus d'admission

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission : « *Des milieux éducatifs inclusifs, qui tiennent compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires favorisent chez l'élève le développement des compétences nécessaires à une pleine contribution aux nombreux défis que lui réserve la société de demain.* » (Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSSDM, p.6.)

La demande d'admission est faite directement avec l'école et non avec le CSSDM. L'école Saint-Luc est une école de quartier qui dessert les élèves provenant de son territoire. Les élèves extraterritoriaux ou en libre choix ne sont pas acceptés au PEI.

Tous les documents pour procéder à l'inscription de l'enfant sont disponibles au plus tard le 30 septembre de chaque année sur le site internet de l'école.

Voici les étapes à suivre pour faire une demande d'admission au PEI :

- 1.Prendre connaissance avec l'enfant des informations concernant le PEI à l'école Saint-Luc ;
- 2.S'assurer que l'enfant est intéressé par le PEI et qu'il possède les qualités et compétences de base pour suivre ce programme qui a un rythme soutenu et qui demande de l'autonomie ;
- 3.Remplir le "Formulaire de dépôt de candidature pour un programme particulier-Secondaire" qui se trouve sur le site internet de l'école Saint-Luc dans la section "S'inscrire" au plus tard le 31 octobre à 16h00 et y joindre tous les documents nécessaires ;
- 4.Attendre la réponse de l'école qui sera envoyée par courriel au maximum le 30 novembre, que votre enfant soit sélectionné ou non.
- 5.Répondre au courriel pour confirmer ou non la place de votre enfant au plus tard le 10 décembre.

Notez que si une place se libère, les parents dont l'enfant est sur la liste d'attente seront contactés par courriel.

Processus de sélection

Lorsque les formulaires sont reçus avec les documents en pièce jointe, le comité commence à analyser les candidatures à l'aide d'une grille de consignation.

Les candidats sont d'abord sélectionnés sur la base de leurs bulletins scolaires et s'ils franchissent cette première étape, ils passent à la deuxième avec l'envoi du questionnaire (Forms) *Analyse des compétences des candidats au PEI* à remplir par l'enseignant titulaire actuel de l'enfant.

L'équilibre des genres, tel que défini dans la Politique d'admission et de transport, sera aussi considéré avant la sélection finale.

La fratrie n'est pas un élément qui est considéré dans notre processus de sélection.

Advenant le cas où le nombre de dossiers dépasse le nombre de places disponibles, un processus de sélection complémentaire pourra être mis en place par l'école. Cette troisième étape du processus de sélection servirait plus particulièrement à vérifier si les candidats possèdent le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB ou sont en voie de le développer. Cette étape supplémentaire aurait lieu le troisième samedi du mois de novembre.

En cours de parcours (de notre école et de l'extérieur)

Un élève peut intégrer le PEI à l'école Saint-Luc seulement en début d'année scolaire.

Un élève de l'école Saint-Luc ou provenant de l'extérieur qui n'est pas au PEI peut l'intégrer en deuxième et troisième secondaire selon les places disponibles. L'élève désirant joindre le PEI doit alors suivre le processus d'admission prévu à cet effet.

En ce qui concerne l'intégration au PEI en quatrième et cinquième secondaire, l'élève doit avoir été au PEI durant les années précédentes et se qualifier pour la séquence des mathématiques enrichies (SN) de même que les sciences enrichies. Il est possible pour un élève de l'école Saint-Luc ou provenant de l'extérieur n'ayant jamais été au PEI de l'intégrer, mais il n'aura pas accès au même diplôme que les autres, voire même à aucun diplôme PEI, n'ayant pas fait tous les cours prescrits par l'IB et la SÉBIQ.

Modalités d'admission

Le comité de sélection formé pour l'admission des élèves au PEI se basera sur les éléments suivants pour analyser la candidature des élèves :

- Le bulletin final des deux dernières années scolaires et celui de l'année scolaire en cours.

Éléments qui seront considérés :

-Les résultats scolaires- ils doivent être au-dessus de la moyenne du groupe pour la majorité des matières.
-Les recommandations et commentaires écrits par l'enseignant- ils représentent des observations pertinentes de l'enseignant.

- Le questionnaire (Forms) *Analyse des compétences des candidats au PEI* rempli par l'enseignant de mathématiques et de français de l'année où se fait la demande.

Éléments qui seront considérés :

-Atteinte du niveau « Très souvent » ou du niveau « Souvent » pour plusieurs des compétences spécifiques des catégories de compétences suivantes : communication, autogestion, collaboration, pensée et recherche. Ces

compétences spécifiques concernant des habiletés de base nécessaires pour s'assurer que l'enfant soit dans un programme qui répond à ses besoins, à ses intérêts et à ses aptitudes.

Processus d'admission

Le processus de sélection est transparent et objectif. De plus, il respecte la vision du CSSDM en ce qui concerne le sujet de l'admission : « *Des milieux éducatifs inclusifs, qui tiennent compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires favorisent chez l'élève le développement des compétences nécessaires à une pleine contribution aux nombreux défis que lui réserve la société de demain.* » (Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la CSDM, p.6.)

La demande d'admission est faite directement avec l'école et non avec le CSSDM. L'école Saint-Luc est une école de quartier qui dessert les élèves provenant de son territoire. Les élèves extraterritoriaux ou en libre choix ne sont pas acceptés au PEI.

Voici les étapes à suivre pour faire une demande d'admission au PEI :

1. Prendre connaissance avec l'enfant des informations concernant le PEI à l'école Saint-Luc ;
2. S'assurer que l'enfant est intéressé par le PEI et qu'il possède les qualités et compétences de base pour suivre ce programme qui a un rythme soutenu et qui demande de l'autonomie ;
3. Entre le 1^{er} et le 31 mars :
 - Remplir le formulaire (Forms) en ligne « Intention de candidature au PEI » (voir le site internet de l'école) ;
 - * Si l'élève ne vient pas de l'école Saint-Luc, envoyer par courriel au stluc@csdm.qc.ca les documents suivants :
 - Le bulletin final des deux dernières années scolaires et celui de l'année scolaire en cours ;
 - Deux preuves de résidence (le nom d'un des 2 parents doit apparaître sur la preuve de résidence).
4. Attendre la réponse de l'école qui sera envoyée par courriel et ce, que votre enfant soit sélectionné ou refusé. La réponse vous parviendra au maximum au début de l'année de la rentrée scolaire qui suit votre demande.
5. Confirmer la place de votre enfant dès la réception de la réponse de l'école.

Processus de sélection

Lorsque les formulaires sont reçus avec les documents nécessaires, le comité commence à analyser les candidatures à l'aide d'une grille de consignation.

Les candidats sont d'abord sélectionnés sur la base de leurs bulletins scolaires et s'ils franchissent cette première étape, ils passent à la deuxième avec l'envoi du questionnaire (Forms) *Analyse des compétences des candidats au PEI* à leur enseignant de mathématiques et de français de l'année où s'est faite la demande.

L'équilibre des genres, tel que défini dans la Politique d'admission et de transport, sera aussi considéré avant la sélection finale.

La fratrie n'est pas un élément qui est considéré dans notre processus de sélection.

Conditions de réussite au PEI (voir annexe 1)

Le PEI est un programme qui permet à l'élève de développer de nombreuses compétences et stratégies. Le rythme de ce programme est soutenu de par le fait que l'enseignement est basé sur le cycle de recherche et que de nombreux projets sont vécus dans toutes les matières.

Certaines matières ou certains critères sont des ajouts au programme du MEQ : enrichissement dans les langues, design, espagnol, critères de réflexion, projets interdisciplinaires, action par le service, projet personnel, etc.

Étant donné que les élèves du PEI sont dans des groupes fermés, cela entraîne un certain manque de flexibilité puisqu'ils doivent suivre les mêmes options/choix de cours durant les 5 ans.

En conséquence, il convient donc de clarifier les critères pour poursuivre au programme d'une année à l'autre pour s'assurer que tous les élèves s'accomplissent pleinement et vivent bien le PEI. Le document que vous retrouverez en annexe 1 est un outil qui permet de clarifier ces critères ainsi que le rôle de l'équipe-école, des élèves et des parents.

L'intention est claire ; ces conditions de réussite permettront à tous de s'assurer que le PEI contribue au développement de l'élève et correspond à ses besoins. Les élèves qui éprouvent des difficultés seront accompagnés puisque le désir de l'équipe-école est de permettre à tous les élèves qui sont au PEI d'être épanouis dans ce programme et de vivre les cinq années de leur secondaire au sein de celui-ci.

Dans le même ordre d'idées, nous trouvons important que l'élève soit conscient des exigences que nous attendons de lui et qu'au-delà d'être capable de les atteindre, il doit avoir le goût et la volonté d'être au PEI. Nous pensons que la décision d'être ou de rester au PEI doit être prise conjointement entre les parents et leur enfant afin que sa volonté soit respectée de façon qu'il puisse bien vivre le PEI. En intégrant le PEI, les élèves s'engagent à mettre en œuvre les comportements attendus et fournir les efforts nécessaires pour atteindre la réussite académique. Les parents doivent être conscient qu'être au PEI est assez exigeant pour les élèves, mais qu'ils ont, eux aussi, un grand rôle à jouer dans l'accompagnement, le soutien et l'encadrement de leur enfant.

Finalement, nous restons convaincus, qu'à l'école St-Luc, PEI ou pas, chaque élève est bien préparé pour l'avenir et que l'éducation qui y est offerte est d'une grande qualité. Si un élève n'était pas choisi pour le programme PEI ou qu'il devait le quitter, ses chances de réussite ne s'en trouvent nullement compromises ou moindres.

LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

Liens avec la politique d'inclusion

La politique d'admission est la plus inclusive possible considérant les contraintes d'organisation scolaire avec lesquelles l'école doit composer. Elle favorise le plus possible l'égalité des chances pour tous les élèves qui désirent être admis.

Les modalités d'admission ne sont pas élitistes et aucun test ne doit être réalisé pour entrer au PEI. L'école tient compte des résultats scolaires des candidats, mais cherche tout autant des élèves qui possèdent ou sont en voie de développer le profil de la communauté d'apprentissage.

En aucun cas, l'école ne freine l'admission d'élèves qui auraient des besoins spéciaux. Tous les élèves, peu importe leurs différences, ont le droit de déposer leur intention de candidature. S'ils sont admis, l'école s'assure ensuite de leur offrir les services éducatifs et les mesures adaptatives répondant à leurs besoins

Liens avec la politique linguistique

La politique linguistique permet à l'élève de développer son profil linguistique. Notre école offre aux élèves la possibilité de réaliser des apprentissages significatifs et utiles dans trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. De plus, l'école met l'accent sur un développement de qualité de ces langues où tous les intervenants scolaires en deviennent les promoteurs. Par conséquent, être admis au PEI à l'école St-Luc permet à des élèves de bonifier leur développement linguistique.

MÉCANISME DE RÉVISION ET DE PUBLICATION DE LA POLITIQUE

La politique sera revue et corrigée à chaque début d'année ou selon les besoins par la coordination du PEI de l'école. Toute personne de la communauté scolaire impliquée auprès des élèves du PEI de l'école peut soumettre des modifications à la coordination qui évaluera leur pertinence et s'il est nécessaire de les faire.

Pour des corrections mineures, la politique sera simplement mise à jour. Puis, la nouvelle version sera publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire. Advenant le cas où les corrections seraient majeures et porteraient sur des questions de fond, les modifications seront présentées aux enseignants et, ensuite, au conseil d'établissement de l'école avant que la nouvelle version soit publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire.

BIBLIOGRAPHIE

Organisation du Baccalauréat International, *En quoi consiste le système de l'IB*, Suisse, 2019, 17 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Suisse, 2014/2022 (mise à jour), 17 pages.

Centre de services scolaire de Montréal, *Règles d'application relatives à l'admission des élèves de la Politique d'admission et de transport des élèves- annexe IV*, Montréal, août 2015, 12 pages.

Centre de services scolaire de Montréal, *Plan d'engagement vers la réussite (PVER) 2018-2022*, Montréal, 48 pages.

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, *Politique d'admission (PEI)*, St-Jean-sur-Richelieu, novembre 2022, 8 pages.

Recueil d'éléments tirés de différentes politiques d'admission dont celles de l'École d'éducation internationale de Laval et de la polyvalente Deux-Montagnes.

ANNEXE 1

I. Critère de promotion académique

Dans son dernier bulletin de l'année, l'élève doit être en réussite (60% ET PLUS) dans toutes ses matières pour poursuivre au PEI l'année suivante.

Dans le cas où un élève ne respecte pas ce critère, le comité de sélection pourrait analyser le dossier en collaboration avec les enseignants (et/ou toute autre personne, si nécessaire) pour vérifier la possibilité de poursuivre au PEI. L'analyse du dossier sera basée sur les résultats au bulletin de la fin de l'année et sur les résultats d'un cours d'été, s'il y a lieu.

Les éléments suivants seront considérés dans la décision d'exclure un élève du PEI :

1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
<ul style="list-style-type: none">• L'échec concerne une matière de base : -Français ; -Mathématiques ; -Anglais.• Dans le cas où l'échec dans une matière autre que français, mathématiques ou anglais est trop important (moins de 50%);• Dans le cas où il y a 2 échecs ou plus au bulletin.	<p><u>Promotion par matière :</u> Au 2^e cycle, la réussite de certaines matières obligatoires est essentielle puisque la promotion se fait par matière, c'est-à-dire que si un élève a un échec dans l'une de ces matières, il doit la reprendre l'année suivante. Cette reprise a comme conséquence que l'élève ne pourra poursuivre au PEI puisque ce sont des groupes fermés où tous les élèves suivent les mêmes cours.</p> <p><u>Matières obligatoires MÉQ :</u> -Français ; -Mathématique ; -Anglais ; -Histoire ; -Sciences ; -Arts.</p> <p><u>Matière IB :</u> Espagnol (réussite du cours de 3^e sec. pour poursuivre en 4^e sec. avec présence obligatoire aux cours hors-horaire, s'il y a lieu)</p> <p>Comme pour le 1^{er} cycle, l'élève ne pourra poursuivre au PEI dans les cas suivants même s'il est en réussite dans les matières énumérées ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si l'élève a un échec trop important (moins de 50%) ;• Si l'élève échoue dans 2 matières autres que celles obligatoires.

II. Les 3 critères d'engagement

	Description	Explications
1. ÉVALUATIONS IB (BULLETIN PEI)	La note de passage est de 3/8. Les parents sont informés des résultats dans un bulletin différent de celui du MÉQ, accessible dans la section « Documents » de Mozaïk.	Chaque matière IB est évaluée avec des grilles différentes de celles du MÉQ au moins 2 fois au cours de l'année scolaire. Elles montrent le niveau atteint par l'élève et plusieurs d'entre elles sont aussi utilisées dans les résultats en % du bulletin du MÉQ. L'élève doit donc s'investir sérieusement dans toutes les évaluations critériées des matières de l'IB.
2. ACTION PAR LE SERVICE (BÉNÉVOLAT)	L'élève doit avoir complété correctement ses engagements d'action par le service.	L'action par le service est obligatoire au PEI. Un code-cours y est associé au bulletin du MÉQ pour que la responsable puisse y inscrire des commentaires (suivi annuel). Chaque année, l'élève doit respecter les exigences de l'école en ce qui concerne les engagements communautaires. Dans le cas contraire, les parents seront avisés et des mesures seront prises pour rectifier la situation.
3. COMPORTEMENTS ATTENDUS	L'élève au PEI doit s'investir et s'engager en respectant le code de vie de l'école en tout temps, incluant en apprentissage à distance. De plus, les éléments définis ci-dessous décrivent spécifiquement les comportements attendus en tout temps.	Les qualités du profil de la communauté d'apprentissage suivantes sont au cœur du PEI : Chercheurs, Informés, Sensés, Communicatifs, Réfléchis, Ouverts d'esprit, Intègres, Altruistes, Équilibrés et Audacieux. Pour développer ces qualités durant son passage au PEI, l'élève doit démontrer son engagement et respecter les comportements attendus. Dans le cas contraire, l'élève sera considéré « en difficulté » et les mesures pertinentes seront prises.

Description des comportements attendus

Implication	<ul style="list-style-type: none"> -S'implique activement et volontairement dans tous les projets et les activités de classe ; -S'implique dans les activités d'action par le service ; -Démontre de la volonté à développer les qualités du profil de l'apprenant de l'IB et les stratégies des approches de l'apprentissage ; -Étudie régulièrement ; -Remet tous les devoirs et les travaux, et ce, en respectant les échéances données ; -Développe des stratégies pour contrer la procrastination ; -Persévère malgré les difficultés ;
Participation	<ul style="list-style-type: none"> -Participe volontairement en classe ; -Pose des questions pour mieux comprendre et s'améliorer ;
Respect	<ul style="list-style-type: none"> -Utilise un langage respectueux ; -A une attitude de respect envers tous les élèves et les adultes de l'école, autour de l'école et lors des sorties scolaires ; -Évite tout comportement intimidateur ;

	-Prend soin des lieux et du matériel mis à sa disposition ;
Ouverture d'esprit	-Écoute les autres ; -Accepte les différences d'opinions ou de valeurs ;
Collaboration	-Veut travailler efficacement et respectueusement en équipe ; -S'implique dans toutes les étapes du projet d'équipe ;
Intégrité	-Fait lui-même ses travaux et ses devoirs (aucun plagiat) ; -Respecte la propriété intellectuelle en ne copiant pas les informations et en mentionnant les références de ses sources ; -Utilise la franchise dans toutes ses communications, ne ment pas ;
Communication	-Respecte les consignes concernant l'utilisation de la langue à l'école ; -Remet des travaux soignés, autant pour la qualité de la langue que pour la propreté, dans toutes les matières ;
Autonomie	-Organise son temps efficacement ; -Utilise adéquatement l'agenda ; -Apporte tout le matériel nécessaire en classe ; -Utilise des stratégies pour trouver ses propres réponses (débrouillardise et agentivité) ; -Est proactif en utilisant les moyens mis à sa disposition pour recevoir de l'aide et - s'améliorer.

[La section suivante détaille la notion d'élève en difficulté, les mesures de soutien et d'accompagnement offertes](#)

Description d'un élève en difficulté

	Détails
Difficultés académiques	<ul style="list-style-type: none"> • Échec(s) dans certaines évaluations importantes; • Échec(s) au bulletin dans une ou plusieurs matières; • Difficultés importantes dans certaines compétences; • Résultats scolaires se situant sous 70%. <p>Une attention particulière sera portée aux résultats en mathématique et en français en 1^e, 2^e et 3^e sec. pour assurer la réussite de l'élève en 4^e et 5^e sec., années durant lesquelles les unités sont accumulées pour l'obtention du DÉS (diplôme d'études secondaires).</p>
Difficultés comportementales	<ul style="list-style-type: none"> • Désengagement ou refus de l'élève de respecter les comportements attendus; • Grandes difficultés à respecter des comportements attendus.

Mesures de soutien pour favoriser la réussite et l'engagement des élèves en difficulté

	Détails
Étapes possibles menant aux mesures de soutien	<ul style="list-style-type: none"> -Observations/commentaires des enseignants/intervenants dans Mozaik-Portail (SOI) -Confirmation de la part de l'élève et d'un parent de sa volonté à s'améliorer et à poursuivre au PEI -Analyse de dossier par la direction-adjointe et les intervenants -Décision/propositions de mesures de soutien

Mesures de soutien possibles	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre avec l'élève -Rencontre avec le parent -Rencontre avec la direction et/ou la coordonnatrice -Aide directe : récupérations, tutorat par les pairs, mentorat par les enseignants, aide aux devoirs, etc. -Rencontre/ateliers avec des intervenants spécialisés ou la coordonnatrice -Contrat d'engagement
-------------------------------------	---

Accompagnement et suivi des élèves en difficulté

	Détails
Description de l'accompagnement et du suivi	<ul style="list-style-type: none"> -Les enseignants feront des commentaires dans Mozaik-Portail (SOI) pour identifier ces difficultés et feront le suivi approprié pour les différentes mesures d'aide à mettre en place. -Les membres de la direction ainsi que les intervenants ont accès à cette plate-forme et pourront y ajouter des commentaires, au besoin. -Les parents sont informés automatiquement, via Mozaik-Parent, des difficultés et le seront aussi pour les mesures d'aide mises en place. -Si nécessaire, un contrat d'engagement pourrait être mis en place pour assurer un suivi plus serré.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Qu'arrive-t-il si l'élève n'arrive pas à ajuster son comportement malgré les mesures de soutien?

Dans le cas où l'élève refuse d'ajuster son comportement pour respecter les critères liés à l'engagement, et ce, malgré les différentes mesures de soutien mises en place pour l'aider, il est possible que cet élève ne puisse poursuivre au PEI.

Est-il possible qu'un.e élève quitte le PEI en cours d'année?

Dans des cas exceptionnels (plusieurs échecs, refus de continuer au PEI, problématiques graves de comportement, refus de respecter les mesures de soutien mises en place), il est possible que l'élève soit dirigé vers une classe adaptée à ses besoins en cours d'année.

Est-il possible qu'un élève soit exclu du PEI sans que les parents n'aient été mis au courant de ses difficultés?

Aucun élève ne sera exclu du PEI sans que les parents n'aient été impliqués au préalable.